

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-CAIDIOZ, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, MEYNIER, Mme VERNIER, MM. JABER, ROBERGET, conseillers municipaux. ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. PETIGNY pouvoir à Mme GRESSER M. TAUBATY pouvoir à Mme REGALDI Mme LAMY pouvoir à M. ROBERGET Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-CAIDIOZ M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme HALLE pouvoir à Mme BOUDRY SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTI
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	
Nb de procurations : 6	
Convocation du : 09/ 09 / 2025	

DÉLIBÉRATION N° 02 :

Déclassement d'une petite partie du terrain communal, dit du « Pré Vercel », contenue dans la parcelle AB1, sis 66 rue de Courcelles avant division parcellaire

Madame la Maire expose à l'assemblée le projet de vente de la Maison Vercel, sans la grange du Biou, ainsi qu'une petite partie du terrain du Parc Vercel.

Ce petit terrain, d'une superficie d'environ 260 m² (sous réserve du bornage) est accolé au bâtiment. Il exclut une petite allée qui va de la grange du Biou au parc.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles **L. 2111-1** et **L. 2141-1** ;

CONSIDERANT que son accès est désormais interdit et que son utilisation a cessé de manière effective et durable depuis le 8 septembre 2025

CONSIDERANT que la petite partie du terrain (environ 260 m²) du Parc Vercel jouxtant le bâtiment, n'est plus affectée à l'usage direct du public et que son accès peut être restreint dans le cadre de la procédure de vente ;

CONSIDERANT qu'il convient de constater la désaffectation de cette partie du terrain et de prononcer son déclassement du domaine public communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 contre), décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de la petite partie du Pré Vercel (terrain communal), située sis 66 rue de Courcelles, cadastrée AB1 d'une contenance de 26a60ca avant division parcellaire, précédemment affecté à l'usage de parc public, dont l'usage a cessé de manière effective et durable depuis le 8 septembre 2025,

- **DE PRONONCER**, à compter de ce jour, le déclassement de cette petite partie du domaine public communal (environ 260 m² sous réserve du bornage), qui sera désormais intégrée au domaine privé de la commune. Cette surface exclut une allée qui va de la grande du Biou au parc Vercel.
- **DE PRECISER** qu'à compter de ce déclassement, le bien relève du domaine privé de la commune et peut, à ce titre, faire l'objet des opérations juridiques afférentes (gestion, location, aliénation, etc.), dans le respect de la réglementation applicable.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires au registre du domaine et aux suites administratives de ce déclassement relatives à l'exécution de la présente délibération

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 19 septembre 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

François MARTI